



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES ARDENNES

Arrondissement de Sedan - Canton de Sedan-Nord

# COMMUNE de FLOING

08200

Tél. 03 24 29 17 42 - Fax. 03 24 29 20 77

CONSEIL MUNICIPAL DE FLOING  
e-mail: mairie.floing@gmail.com

## REUNION ORDINAIRE

DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

(Convocation du 12 novembre 2021)

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 19  
Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de conseillers  
qui assistent à la séance : 17

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : salle des fêtes, sous la Présidence de Mme LESSERTISSEUR Martine, Maire.

Présents : Mme Martine LESSERTISSEUR, Mr Jean-Claude ORTILLON (arrivé à 18H37), Mme Corinne CHARLES, Mr Benoît LECOCQ, Mme Caroline HANNIER, Mr Gérard PARISELLE, Mmes Nicole PONSART, Marie-Thérèse LAMBERT, Mrs Mario MIELE, Gilles MARCHAND, Fabrice DEGURA, Mmes Marie-Françoise HELOIN, Céline GAUVIN, Nadège LEVASSEUR-CADE, Evelyne MASSIN, Mr Régis COLLINET et Mme Annie RUIZ.

Absents excusés : Mrs Alain KOSTUS et Gilles WANLIN.

### Procurations :

Mr Alain KOSTUS a donné procuration à Mme Martine LESSERTISSEUR

Mr Gilles WANLIN a donné procuration à Mme Annie RUIZ

Secrétaire de Séance : Mme Caroline HANNIER a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté.

-----

### CM N° 2021/0039 - Vote des tarifs et redevances 2022

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 contre (Mr Gilles WANLIN),

- Vote les différents tarifs et redevances, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (voir annexe 1)

### CM N° 2021/0040 - Accueil de Loisirs Sans hébergement Année 2022 (ALSH)

#### a) Vote des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 abstention (Mr Gilles WANLIN)

- Fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2022 :
  - . Pour les enfants de la Commune : 5,00 euros par jour + 4,10 euros le repas + goûter par enfant offert pendant les vacances)
  - . Pour les enfants venant de l'extérieur : 8,00 euros par jour + 4,10 euros le repas + goûter par enfant offert pendant les vacances)
  - . Temps de garderie de l'ALSH par ½ heure et par enfant : 0,50 € (carte de 10 unités de ½ heure = 5,00 €) (de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 18H)

#### b) REPAS

La restauration de l'ALSH est assurée par Compass Group France sous le nom commercial de Eurest.

### c) REMBOURSEMENT AUX FAMILLES EN CAS DE DEFECTION

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

- Décide le remboursement aux familles pour les cas suivants et à partir de 3 jours d'absences consécutifs pour les petites vacances et à partir de 5 jours d'absences consécutifs pour les grandes vacances:

- maladie de l'enfant inscrit sur présentation d'un certificat médical
- mutation ou déménagement
- cas de force majeure laissé à l'appréciation du Maire.

La demande de remboursement par la famille devra être faite dans les 8 jours suivants l'absence de l'enfant à l'ALSH (avec justificatif médical).

### d) PERSONNEL

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

- Vote la structure en personnel de l'ALSH de la façon suivante :

. Sous réserve des inscriptions : adjoints d'animation

(Le nombre d'adjoints d'animation sera déterminé en fonction du nombre d'inscriptions).

### e) REMUNERATIONS DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

- Décide de créer des postes non permanents d'adjoints d'animation pour les ALSH qui auront lieu à Floing pendant les vacances ;

- dégage les crédits correspondants

- détermine ainsi les clauses du contrat :

. La durée du contrat de travail est fixée de une à sept semaines, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures. En cas de besoin, les agents recrutés pourront effectuer des heures supplémentaires. Les agents recrutés recevront une rémunération suivant leur expérience et correspondant à :

. Pour les adjoints d'animation 1<sup>er</sup> échelon                      indice brut 354                      indice majoré 340

. Pour les adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> échelon                      indice brut 355                      indice majoré 340

. Pour les adjoints d'animation 3<sup>ème</sup> échelon                      indice brut 356                      indice majoré 340

Bons d'achat pour les agents non diplômés : 100,00 euros/agent par semaine

### f) ENCAISSEMENT DES BONS CAF, CHEQUES VACANCES et AIDES DES COMITES D'ENTREPRISES

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

- Accepte l'encaissement des bons CAF, chèques-vacances et aides des Comités d'entreprises (sauf CESU) et décide le reversement de la participation des Comités d'entreprises à chaque famille dont l'enfant a fréquenté l'ALSH.

### g) ACTIVITES ADOLESCENTS

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

. Décide que les activités adolescents de 12 – 15 ans hors cadre ALSH soient étendues à toutes les vacances scolaires

. Fixe le prix à 25 €/adolescent pour 3 demi-journées par semaine.

### h) ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 ANS

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

. Décide l'accueil des enfants de 3 ans à l'ALSH petites et grandes vacances uniquement à la condition que ces enfants soient déjà scolarisés.

**CM N° 2021/0041 - Noël des enfants des écoles, Noël des enfants des employés communaux**

Le Conseil Municipal,

- Fixe la participation pour le Noël des enfants des écoles à hauteur de 8,00 euros par enfant (utilisation de la participation par les écoles pour achat de livres ou spectacles, etc..) et de 2,75 euros maximum par enfant pour l'achat de friandises par la Commune

Vote : 19 voix pour,

- Est informé que le Noël des Employés communaux est prévu le 17 décembre 2021,

Le Conseil municipal,

- Décide qu'une carte cadeau d'une valeur de 60,00 € sera donnée à chaque enfant à charge de l'agent jusqu'à l'âge de 16 ans au cours de l'année 2021 (Pour le personnel titulaire et stagiaire)

- pour le personnel non titulaire, cette carte sera accordée sous condition que l'agent ait une année de présence au sein de la Commune.

Vote : 18 voix pour et 1 contre (Mr Gilles WANLIN)

**CM N° 2021/0042 - 25 % Crédit investissements (autorisation d'engagement et mandatement des dépenses nouvelles jusqu'au vote du budget primitif 2022) pour les budgets commune, culturel) , virements de crédits**

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses nouvelles d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2022 et dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 pour les budgets commune, culturel).

Les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets Primitifs lors de leur adoption.

Chapitre	BP 2021 Crédits ouverts	RAR 2020 inscrits au BP 2021 (Crédits reportés)	Crédits ouverts au au titre des décisions modificatives votées en 2021	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'art. L 1612-1 CGCT
D21	100.641 €	- €	- €	100.641 €	25.160 €

**CM N° 2021/0043 - Exploitation de la chasse en forêt communale – Lovers pour 2022**

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 contre (Mr Gilles WANLIN)

. Fixe le droit de chasse en forêt communale pour la campagne 2022 selon le coefficient donné par l'Office National des Forêts soit 1.0040796 :

. Bail Chasse N° 1 = 4.406,90 € X 1.0040796 = 4.424,87 €

. Bail Chasse N° 2 = 187,32 € X 1.0040796 = 188,08 €.

**CM N° 2021/0044 - Concours « Couronnes de Noël » et « lettre au Père Noël » : récompenses**

Afin de récompenser les gagnants du concours « Couronnes de Noël »,

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

- . Décide l'achat de 5 cartes cadeaux de 25,00 euros. Ces cartes cadeaux récompenseront les gagnants du concours de Couronnes de Noël (5 catégories : enfants de 4 à 6 ans, enfants de 7 à 9 ans, enfants de 10 à 12 ans, enfants de 14 à 16 ans et adultes).
- . Décide l'achat de sachets de bonbons ou chocolats pour chaque participant enfant et de Boîtes de chocolats pour les adultes au prix maximum de 10,00 € par adulte
- Pour le jeu concours « Lettre au Père Noël »,
- . Décide l'achat de 3 cartes cadeaux de 20.00 €.

**CM N° 2021/0045 - Demande de subventions et DETR 2022**

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 contre (Mr Gilles WANLIN)

. Adopte les projets suivants :

- 1°) Parking Ecole Devis de 91.374,00 € TTC soit 76.145,00 € HT
- 2°) Achat de caméras de surveillance Devis de 53.330,27 € TTC soit 44.441,89 € HT
- 3°) Portes et fenêtres du logement, rue des écoles (près de l'ancienne Ecole des Filles)  
Devis de 8.457,25 € TTC soit 8.016,35 € HT
- 4°) Bornes Incendie Devis de 6.795,78 € TTC soit 5.663,15 € HT

- et solliciter auprès des différentes instances (Etat –DETR - DSIL, Conseil Général, Conseil régional, Région Grand Est, FIPD EPCI, CAF, etc...) les subventions les plus élevées possibles. Le financement de cette opération sera prévu sur le budget primitif 2022.

**CM N° 2021/0046 – Fixation du prix des repas des Aînés pour les conjoints des conseillers municipaux et personnes accompagnants les personnes de + 65 ans**

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 contre (Mr WANLIN Gilles)

. Informe que le traiteur pour le repas des Aînés 2021 est : Mr PONSART, traiteur, 11 rue Pennessière à 08200 WADELINCOURT. Le prix du repas est de 24,00 euros/personne service compris.

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 abstention (Mr Régis COLLINET)

. Décide la gratuité du repas des Aînés pour les conjoints des conseillers. Le repas des Aînés a lieu le dimanche 28 novembre 2021.

Le Conseil Municipal,

Par 17 voix pour et 2 abstentions (Mrs Gilles WANLIN et Régis COLLINET)

. Décide de fixer un prix de 35,00 € pour les personnes accompagnants les personnes de + 65 ans si celles-ci ne sont pas inscrites sur les listes électorales de Floing et n'habitent pas Floing.

**CM N° 2021/0047 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**

Par délibération du 21 novembre 2016, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société. Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

**DELIBERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Mme le Maire de cette communication.

Vote : 18 pour et 1 abstention (Mr Gilles WANLIN).

#### **CM N° 2021/0048 – ARDENNE METROPOLE – Schéma de mutualisation**

Dans le cadre de la mutualisation, Ardenne Métropole a adopté en 2015, son schéma de mutualisation répondant aux cinq objectifs suivants :

- . Faire à plusieurs ce qu'il est difficile voire impossible de faire seul ;
- . Accroître le niveau d'expertise des services en partageant le coût des ressources ;
- . Maîtriser les dépenses de gestion notamment en évitant les doublons
- . Développer la convergence des politiques publiques et des pratiques professionnelles
- . Renforcer les synergies entre les Communes membres et Ardenne Métropole.

Afin de poursuivre leur démarche engagée en matière de pilotage de mutualisation, le Conseil Communautaire a approuvé, en date du 28 septembre 2021, le projet de schéma de mutualisation 2021-2026.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à rendre un avis sur ce schéma de mutualisation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- . Décide d'émettre un avis favorable.

Vote : 17 pour et 2 abstentions (Mrs Gilles WANLIN et Régis COLLINET).

#### **CM N° 2021/0049 – Délibération sur le temps de travail (1607 heures)**

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure car il doit passer en Comité Technique au Centre de Gestion le 07 décembre 2021.

#### **CM N° 2021/0050 - Etude d'une demande de subvention exceptionnelle du PPC Floing**

Après avoir pris connaissance du courrier du PPC Floing du 23 octobre 2021 sollicitant une subvention exceptionnelle,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 abstention (Mr Gilles WANLIN),

- . Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200,00 € du fait de la popularité de l'association qui a vu son nombre de nouveaux licenciés doublé en un an et des activités proposés en partenariat avec le Comité des Ardennes

### **CM N° 2021/0051 - Etude de l'état des admissions en non-valeurs**

Madame le Maire expose au conseil que les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité de débiteurs, recettes dont le receveur municipal demande l'admission en non-valeur.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu l'état des restes à recouvrer, dressé et certifié par Monsieur le Trésorier de Sedan, receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur,

Vu également les pièces à l'appui;

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R. 2342-4;

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 abstention (Mr Gilles WANLIN),

- Propose d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2021, la somme ci-après, à savoir:

Nom et prénom	Référence titre	Montant	Motif de présentation
. Ecole de conduite Nassau	Voir détail liste N° 5313410833	3.960.76 €	Clôture insuffisance Actif sur RJ -LJ

### **CM N° 2021/0052 - Remboursement d'un acompte pour location salle communale**

Une personne ayant réservé le foyer rural demande le remboursement de l'acompte de 102,00 € versé pour la location du Foyer Rural pour le week-end du 05 mars 2022, cette salle n'ayant pas été utilisée par leur soin. Un courrier annulant la réservation du Foyer Rural a été envoyé le 11 octobre 2021 soit plus d'un mois avant l'occupation de la salle. Le Foyer Rural a été reloué depuis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour,

. Accepte le remboursement de l'acompte de 102,00 € à cette personne.

### **CM N°2021/0053 – Approbation du compte rendu de la CLECT**

La Commission Locale des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole s'est réunie le 21 septembre 2021 (dossier eaux pluviales)

Après avoir entendu le compte rendu de la CLECT,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 abstention (Mr Gilles WANLIN),

. Approuve le compte rendu de la CLECT du 21 septembre 2021.

### **CM N° 2021/0054 – Coefficient pour la Taxe Finale sur la Consommation Finale d'Electricité 2021 – 2022**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'explication donnée par Mme CHARLES Corinne, Adjointe aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour et 2 contre (Mrs Gilles WANLIN et Régis COLLINET),

. Annule la délibération N° 2021/0021 prise le 10 mai 2021

. Fixe le coefficient multiplicateur déterminant le tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8.

. Précise que ce coefficient multiplicateur sera applicable à compter de l'année 2022.

### **CM N° 2021/0055- Création de contrat d'adjoint d'animation**

**- Service Animation (période de midi) :**

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de :

- créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (7 heures hebdomadaires), du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2021

- recruter un agent non titulaire sur ce poste

Madame le Maire invite le conseil à en délibérer,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 1 abstention (Mr Gilles WANLIN),

- Décide la création d'un contrat à durée déterminée à temps non complet (7 heures hebdomadaires), pour un poste d'adjoint d'animation, à pourvoir du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2021
- Décide de recruter un agent non titulaire pour ce poste
- détermine ainsi les clauses des contrats :
  - la durée hebdomadaire du contrat est fixée à 7h00
- L'agent recruté recevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 354, indice majoré 340,
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat.

### **Informations diverses**

Le Conseil Municipal est informé :

. Plateau RD5 : Que le règlement de la facture COLAS pour le plateau avenue des Martyrs de la Résistance sera réglé par le compte des dépenses imprévues d'investissement.

. Du courrier du Cabinet d'Avocats PAMLAW de Paris concernant la copie d'une requête et mémoire dans l'affaire FREE MOBILE (pour l'annulation de la décision du 24 septembre 2021 par laquelle la Commune s'est opposée aux travaux « implantation d'une station relais de téléphonie mobile sur un terrain sis « Les Mohues »

. De l'avancement de dossier « Ages et Vies » = désaffectation terrain, bornage, permis de construire...

. Du courrier de Groupama concernant la résiliation du contrat « Prévoyance » pour les employés municipaux à compter du 31 décembre 2021 à minuit.

Le Maire,  
Martine LESSERTISSEUR.



TARIFS ET REDEVANCES 2022

ANNEXE 1

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Vote : 18 pour 1 contre
<b>FORAINS</b>			
Gros manèges > 10 m d'envergure	156,00 €	160,00 €	
Manèges enfantins	82,00 €	84,00 €	
Confiseries de - 6 m de façade	31,00 €	32,00 €	
confiserie > ou = 6 m de façade	41,00 €	42,00 €	
Tir	41,00 €	42,00 €	
Loteries < ou = 6 m de façade	41,00 €	42,00 €	
par m en +	14,00 €	15,00 €	
Friterie	64,00 €	66,00 €	
Petits stands divers : grue...	28,00 €	29,00 €	
Commerçant ambulant au mètre	14,00 €	15,00 €	
Emplact friterie par mois allée de la Div. Marg.	annulé	annulé	
Droit de voirie Taxi ORTILLON facturation 1 véhicule pour 4 autorisations accordées	141,00 €	144,00 €	
Location remorque communale	63,00 €	65,00 €	
le Week-end :gravats uniquement			
Camion de remblai apporté par la commune	60,00 €	62,00 €	
Photocopies			
. Particuliers	0,15 €	0,15 €	
. Associations	0,15 €	0,15 €	
Gratuité pour les Rmistes/RSA pour documents officiels			
FAX (la feuille)	0,20 €	0,20 €	
Médaille travail employés communaux			
Médaille argent 20 ans	195,00 €	199,00 €	
Médaille vermeil 30 ans	290,00 €	296,00 €	
Médaille or 35 ans	340,00 €	347,00 €	
Concessions cimetièrè (30 ans)	125,00 €	125,00 €	
Columbarium (30 ans) 35X35X40	548,00 €	548,00 €	
Columbarium (30 ans) grande dimension 35X55X40	840,00 €	840,00 €	
Plaque Jardin du Souvenir	25,00 €	25,00 €	
Fleurissement de tombes :	58,00 €	58,00 €	
2 par an : Rameaux et Toussaint			
Terrains communaux			
. jardins de 1 à 500 m2 (terrains Poiriseau)	35,00 €	36,00 €	
. parcelle communale utilisée comme pâture	200 € l'hect	204 € l'hect.	
<b>BIBLIOTHEQUE : droits d'inscriptions</b>			
. Carte individuelle	3,00 €	3,00 €	
. Carte famille	4,50 €	4,50 €	
pour les RMistes (carte individuelle ou famille)/ RSA	1,50 €	1,50 €	
Internet			



. la copie (noir et blanc)	0,15 €	0,15 €	
. la copie (couleur)	0,50 €	0,50 €	
Salles Municipales :			
Salle des Fêtes ou Foyer rural et Caution de 500,00 euros pour toutes les salles			
. Week-end (forfait) :			
. Habitants de Floing	204,00 €	209,00 €	
avec un acompte de	102,00 €	105,00 €	
pour les extérieurs	300,00 €	306,00 €	
avec un acompte de	150,00 €	153,00 €	
. Vin d'honneur :			
Habitants de Floing	100,00 €	102,00 €	
avec un acompte de	50,00 €	51,00 €	
Pour les extérieurs	149,00 €	152,00 €	
avec un acompte de	74,50 €	76,00 €	
Salle du Bas du Foyer Rural : (30 personnes)			
Habitants de Floing	100,00 €	102,00 €	
avec un acompte de	50,00 €	51,00 €	
Pour les extérieurs	149,00 €	152,00 €	
avec un acompte de	74,50 €	76,00 €	
Location Salle Camille Mangin ou Salle Harmonie (pas de vaisselle, pas de gazinière)	71,00 €	73,00 €	
Uniquement café, VH ou réunion, exposition (pas repas)			
Acompte à garder si défection dans 1 délai de - 1 mois			
Pour les associations (à partir de la 3ème utilisation)	50% du tarif en vigueur	50% du tarif en vigueur	
Pour les employés communaux (raison familiale directe - baptêmes, communions, mariage des enfants,...)	50% du tarif en vigueur	50% du tarif en vigueur	
Location salle pour café obsèques (jour même) (pas de caution)	60,00 €	62,00 €	
Location salle pour réunion privée (1/2 journée) (pas de caution)	38,00 €	39,00 €	
Vaisselle :			
Le couvert complet (assiette/verre/...)	1,00 €	1,00 €	
Verre à l'unité pour vin d'honneur	0,10 €	0,10 €	
Percolateur	10,00 €	10,00 €	
Vaisselle cassée et extincteur dégradé			
coupe de champagne	1,50 €	1,50 €	
la flûte	2,00 €	2,00 €	
verre ballon	1,00 €	1,00 €	
assiette plate/creuse	3,00 €	3,00 €	
assiette à dessert/tasse/ss-tasse	3,00 €	3,00 €	
fourchette/cuillère/couteaux/petite cuill.	1,00 €	1,00 €	
Extincteur	100 € HT	102 € HT	
Recharge extincteur	50 € HT	51 € HT	
Forfait pour heures de nettoyage	118,00 €	121,00 €	

Charges de fonctionnement dans les écoles par élève non domicilié dans la Commune	Pour 2020-2021	Pour 2021-2022	
Attribution par enfant pour fournitures scolaires	613,00 € 62,50 €	623,00 € 62,50 €	
Loyers communaux (par mois) au 01/10/2021			
loyer PTT : logement	327,20 €	l'augmentation aura lieu selon l'indice de construction et à la date anniv du bail	
Loyer PTT : local	210,16 €		
loyer 8 rue des Ecoles	233,33 € + 6 € charges		
loyer 10 rue des Ecoles	408,76 € + 10€ charges		
Loyers locaux à usage professionnel :			
. Pour la location de la surface totale soit 340 m2			
. Pour une surface de 260 m2 (Micro-crèche)	400,00 € + 50 € charges		
. Pour une surface de 80 m2			
Ancienne caserne des pompiers	450,00 €		
Bois en 50 cm	35,00 €	40,00 €	
Bois débité et livré le mètre	33,00 €	38,00 €	
Bois à débiter à prendre sur place (petites coupes)	8,00 €	9,00 €	
Coupes affouagères	8,52 € le stère		
Coupes affouagères	Parcelles 62, 63, 64 33.2, 44.1, 44.2		
repas cantine	3,65 €	3,65 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	5,40 €	5,40 €	
coefficients familiaux de + 2500	5,75 €	5,75 €	
périscolaire par 1/4 heure et par enfant	0,25 €	0,25 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	0,25 €	0,25 €	
coefficients familiaux de + 2500	0,30 €	0,30 €	
Temps garderie pdt ALSH par 1/4 heure et par enfant	0,25 €	0,25 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	0,25 €	0,25 €	
coefficients familiaux de + 2500	0,30 €	0,30 €	
Carte périscolaire (20 unités. 1 unité = 1/4 h)	5,00 €	5,00 €	
coefficients familiaux de 0 à 2500	5,00 €	5,00 €	
coefficients familiaux de + 2500	6,00 €	6,00 €	
Droit de place			
vide-grenier (les 3 m) (extérieurs commune)	gratuit	gratuit	
vide-grenier commerçants (l'emplacement)	12,00 €	13,00 €	
Livre "Mémoires de Flongeois"	20,00 €	20,00 €	
Cotisations Club des Aînés (sept 2021-sept.2022)	10,00 €	11,00 €	